

de crédits qui va de la neuvième à la douzième année et mène au diplôme de fin d'études secondaires. Cette méthode permet d'assouplir les horaires et donne à l'élève une plus grande liberté dans le choix de ses matières, qui seront elles-mêmes diversifiées au point où l'élève arrivera ainsi à se créer un horaire personnel. Un point ou crédit représente une année terminée avec succès dans une matière donnée, en général après 110 à 120 heures de cours. Le certificat de fin d'études (douzième année) est accordé aux élèves qui ont obtenu un minimum de 27 points. La treizième année sert de préparation à l'université ou à une école normale. La langue d'enseignement est l'anglais dans la plupart des écoles ontariennes. Toutefois, les conseils scolaires peuvent établir et établissent des écoles élémentaires (ou des cours, y compris les jardins d'enfants) où l'enseignement se fait en français pour les francophones.

L'enseignement du troisième cycle est dispensé dans plusieurs universités offrant divers programmes d'études et dans les maisons d'éducation post-secondaires, soit 20 collèges provinciaux d'arts appliqués et de technologie (CAAT) et leurs différentes branches. L'enseignement du troisième cycle relève du ministère des Collèges et Universités.

#### Les provinces des Prairies

- a) Le Manitoba
- b) La Saskatchewan
- c) L'Alberta

L'histoire de l'évolution du système d'enseignement dans les provinces des Prairies montre pourquoi leurs structures administratives se ressemblent. Avant que la Saskatchewan et l'Alberta n'accèdent au rang de provinces, leurs écoles étaient administrées du Manitoba où leurs enseignants recevaient aussi leur formation. Ces dernières années, les différentes attitudes politiques de ces provinces ont influé sur l'administration de l'enseignement, mais dans les trois provinces les éducateurs continuent de préconiser des méthodes et des manuels communs pour les matières scolaires de base.

Au Manitoba, sous l'égide du ministère de l'Éducation, les conseils d'administrateurs locaux sont chargés d'administrer les programmes préscolaires, primaires et secondaires. Un nouveau ministère des Collèges et Affaires universitaires vient d'être établi pour administrer tout l'enseignement du troisième cycle (universités et collèges post-secondaires).